

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
SEAMAGINE ECO
NAVIGATION (SEAZEN)**



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise SEAMAGINE ECO NAVIGATION dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

SEAMAGINE ECO NAVIGATION			
Date d'adhésion au programme	14/11/2022	Date d'engagement dans le programme	19/04/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2023-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	16/04/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	6
III. Recommandations.....	7
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	7
III.1.1 Précision du plan d'action.....	7
III.1.2 Complément au plan d'action	7
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	7
IV. Synthèse des retours du jury	8

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	81 Avenue des Arènes de Cimiez 06000 Nice
Secteurs d'activité	SeaZen est pionnier de la navigation solaire. Avec plus de 7000 visiteurs depuis 2016, SeaZen propose des tours en bateau solaire accompagné par un guide privé.
Chiffre d'affaires	Moins de 50k€
Nombre d'employés	1 à 2
Site web de l'entreprise	https://www.seazen.fr/

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise ne décrit pas d'engagements préexistants.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

En comparaison de la navigation à bateau à moteur à explosion, la navigation solaire préserve la biodiversité. L'enjeu de SeaZen est de favoriser l'émergence de la filière solaire à la place de la navigation à moteur thermique auprès des visiteurs de la Côte d'Azur.

La croissance du nombre de visiteurs accueilli sur les bateaux solaires correspond tout autant à l'objectif économique de la société Seazen qu'à l'objectif d'éducation du public en faveur de la biodiversité. L'éco-conception améliore l'ACV d'un bateau et la formation des skipper garanti l'application des bonnes pratiques liés aux Chartres Natura 2000.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action Ensemble de l'activité de l'entreprise

Durée prévue pour la mise en œuvre 2 ans (2023-2025)

Nombre d'actions cœur de métier 3

Nombre d'actions complémentaires 0

Actions cœur de métier

- 1. Pour préserver la biodiversité : sensibiliser plus de visiteurs au plus près des herbiers de Posidonies
- 2. Eco Concevoir les bateaux avec des matériaux bio-sources pour améliorer l'ACV de la navigation solaire
- 3. Former des skippers aux bonnes pratiques environnementales

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a correctement caractérisé les enjeux de son secteur et de ses activités au regard des cinq facteurs de pression, tout en intégrant de manière pertinente ses principales dépendances pour élaborer son plan d'action. Celui-ci se concentre sur des enjeux véritablement prioritaires pour l'organisation, tout en restant adapté à ses capacités et à ses moyens.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadre
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action permet de répondre aux principaux enjeux biodiversité des activités de l'entreprise et est adapté à une micro-entreprise comme Seazen. Il inclut des actions liées à sa chaîne de valeur et ses activités directes en prenant en compte ses principales parties prenantes. Certaines améliorations pourraient néanmoins être apportées notamment concernant la définition des objectifs et des indicateurs suivis par l'entreprise.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

L'entreprise pourrait améliorer l'évaluation des pressions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en prenant en compte les déplacements et pratiques de ses clients. Cela pourrait donner des pistes pour un nouveau plan d'action.

Le plan d'action pourrait être renforcé en précisant la manière dont il sera suivi et piloté.

- L'entreprise pourrait préciser dans son plan d'action les objectifs quantifiés et indicateurs suivis pour chacune de ses actions, de manière analogue à ce qui est présenté dans le rapport de suivi.
- Les étapes de mise en œuvre du plan d'action prévu sur 2 ans pourraient être précisées avec la temporalité envisagée de chaque action.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Pour continuer à approfondir son plan d'action, l'entreprise pourrait approfondir son diagnostic d'enjeux en intégrant à sa réflexion les enjeux non traités dans le cadre de ce premier plan d'action.
- Elle pourrait mettre en place des actions complémentaires de sensibilisation de ses clients aux enjeux liés à la biodiversité marine et aux pratiques négatives à éviter.
- Elle pourrait également développer des partenariats pour promouvoir les clients se déplaçant avec des mobilités durables sur leur lieu de vacances.
- Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait élargir ses activités de sensibilisation aux enjeux liés à l'océan durant ses excursions et continuer de s'impliquer dans les écosystèmes locaux pour inspirer et promouvoir le tourisme durable.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- L'entreprise est encouragée à poursuivre son engagement avec les acteurs locaux et les ONG dans ses actions.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas un contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retracés de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné les efforts engagés par l'entreprise au regard de sa taille et de ses moyens. L'action engagée concernant la conception des bateaux avec une analyse sur le cycle de vie a été jugée particulièrement intéressante et à suivre.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury encourage l'entreprise à aller plus loin sur les sujets suivants afin de lever certaines limites du plan d'action actuel :

- Aborder et répondre au risque de surfréquentation touristique liée à l'activité, en particulier sur des sites sensibles.
- Préciser comment la durée de sensibilisation de 10 minutes par personne a été définie et considérée comme suffisante et pertinente.